

Les Ateliers d'Expression



Stages Enfants / Ados

Conditions d'adhésion (p.1) et Bulletin d'Inscription (p.2)

❖ Condition d'accès - Adhésion à l'association

Le stage vacances scolaires est ouvert à toute personne adhérant annuellement à l'association des Ateliers d'Expression (Adhésion 2021/2022 pour les enfants : 15 €)

Les participants aux stages qui ne sont pas adhérents annuels de l'association, doivent régler une participation à l'adhésion de **5 € par stage**, à concurrence du montant annuel de l'adhésion.

❖ Inscription

L'inscription se fait en déposant à l'association (ou dans la boîte à lettres de l'association) le bulletin d'inscription au stage et le bulletin d'adhésion à l'association (seulement pour les nouveaux adhérents). Le bulletin d'inscription doit être accompagné du chèque de règlement. Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux stagiaires ayant déposé un dossier complet.

❖ Paiement du stage

Le règlement du stage se fait par **chèque à l'ordre des Ateliers d'Expression**. Aucune liquidité ne peut être acceptée par l'animateur. Dans l'éventualité d'un paiement en espèces, celui-ci doit être remis en main propre uniquement à la présidente ou à la trésorière. **Le chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement effectif du stage.**

❖ Nombre de Participants

Un minimum de 6 enfants participants est nécessaire pour l'organisation du stage, le nombre maximum étant fixé à 10 enfants.

❖ Lieu du stage

Le stage se déroule dans les locaux situés au 88 bis avenue Victor Hugo - 92170 Vanves.

❖ Annulation / Conditions de remboursement

Annulation du fait des Ateliers d'Expression

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit d'annuler le stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (6 enfants) ou en cas d'incapacité de l'animateur pour cas de force majeure (maladie, accident, décès). **En cas d'annulation du stage par les Ateliers d'Expression, vous serez avertis au plus vite et au plus tard 8 jours ouvrables avant la date du stage.** Le chèque de paiement vous sera alors restitué.

Annulation du fait de l'adhérent

L'adhérent a la possibilité d'annuler son inscription **jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date du stage par mail adressé à la coordinatrice du stage**. Dans ce cas, le chèque de paiement lui sera restitué. **Passé ce délai, la participation est considérée comme maintenue et le chèque est acquis aux Ateliers d'Expression.**

Annulation et conditions de remboursement en cas de force majeure (maladie, accident, décès)
Sur présentation d'un justificatif adressé à la coordinatrice du stage ou à la Présidente de l'association, l'absence pour cas de force majeure pourra être remboursée. Le justificatif doit être remis au plus tard dans les 8 jours suivant la fin du stage. Le montant du remboursement se fera au prorata des jours perdus. L'adhésion à l'association reste acquise.

COORDINATION STAGE

Jacqueline Waterhouse : 06 51 01 75 28

Ou directement auprès des Ateliers d'Expression : 01 46 42 16 18



88 bis, rue Victor Hugo
92170 Vanves
01 46 42 16 18
www.ateliers-expression.fr
contact@ateliers-expression.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION
STAGE VACANCES SCOLAIRES ARTS PLASTIQUES
ENFANTS/ADOS
A retourner aux Ateliers d'Expression

COORDINATION STAGE

Jacqueline Waterhouse : 06 51 01 75 28 ou jwtrs92mail.com
Ou directement auprès des Ateliers d'Expression : 01 46 42 16 18

1 - JE SELECTIONNE LA PERIODE DE STAGE

- Vacances de Toussaint : du 25 au 29 octobre 2021 90 € (+ 5€ adhésion si non inscrit à l'année)
de 14h00 à 17h00

COVID : Sauf nouvelle réglementation, les adolescents de 12 à 17 ans devront présenter obligatoirement un pass sanitaire valide en début de stage.

2 - JE COMPLÈTE LES INFORMATIONS CI DESSOUS

Nom du participant :

Prénom du participant : Date de naissance :

Coordonnées du représentant légal

Nom et Prénom

Adresse:

Tél (obligatoire) :

Portable (obligatoire) :

E-mail (obligatoire) :

(Vos coordonnées téléphoniques et mail sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation.)

3 - J'ETABLIS MON REGLEMENT

- J'établis un chèque du montant du stage sélectionné en indiquant « *stage vacances scolaires* » au dos du chèque

Si mon enfant n'est pas inscrit à un atelier loisirs créatifs à l'année ou s'il participe pour la 1^{ère} fois à un Stage enfants

Je complète, en plus de ce bulletin, le formulaire d'inscription annuelle Enfants/Adolescents

4 - DROIT A L'IMAGE ET SIGNATURE

(Cocher) J'accepte que mon enfant soit photographié(e) et j'autorise, à titre gratuit, les Ateliers d'Expression à reproduire, diffuser, publier, sans limitation de durée les photographies sur lesquelles il figure.

- OUI** **NON**

J'ai pris connaissance des conditions d'annulation et de remboursement.

Fait à Vanves, le :

Signature :



**88 bis, rue Victor Hugo
92170 Vanves
01 46 42 16 18
www.ateliers-expression.fr
contact@ateliers-expression.fr**